Le Numéro : 15 CENTIMES — Numéro Supplémentaire. — 24 Juillet 1895. — 7 FRANCS par An.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . 7 fr.
Étranger . . . . . 10 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

ADMINISTRATION :
GEORGES CARRÉ, ÉDITEUR
3, RUE RACINE, Paris

DIRECTION SCIENTIFIQUE

F. BRUN
Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôp. des Enfants.

L. LANDOUZY
Professeur de thérapeutique, Médecin de l'hôpital Laënnec, Membre de l'Acad. de médecine.

H. ROGER
Professeur agrégé, Médecin des hôpitaux.

E. BONNAIRE
Professeur agrégé, Accoucheur des hôpitaux.

M. LETULLE
Professeur agrégé, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.

L. OLIVIER
Docteur ès sciences.

DE LAVARENNE
Médecin des Eaux de Luchon.

M. LERMOYEZ
Médecin des hôpitaux.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à
M. LE Dr DE LAVARENNE
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

Les communications verbales sont reçues les lundi et vendredi
De 4 à 6 heures
3, RUE RACINE, Paris

SOMMAIRE

L'ANESTHÉSIE LOCALE PAR LA COCAINE, par André Lapointe 273

SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES : Société française de dermatologie et de syphiligraphie, Société anatomique, Société médico-chirurgicale. 276

SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES : VIe Congrès de la Société allemande de gynécologie, tenu à Vienne du 5 au 7 juin 1895. . . . 279

RÈGLEMENT SUR L'ADMISSION DES MALADES DANS LES HOPITAUX, LES REMPLACEMENTS DES CHEFS DE SERVICE ET LES CONSULTATIONS CV

BIBLIOGRAPHIE CVII

NOUVELLES

Sixième Congrès des aliénistes et neurologistes de France et des Pays de langue française (Bordeaux 1895). — *Programme* : Le sixième Congrès des aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française se tiendra à Bordeaux, du 1er au 7 août 1895, dans un des amphithéâtres de la Faculté de Médecine, place d'Aquitaine, où le secrétariat se trouvera également transporté pendant la durée du Congrès.

Le programe est ainsi composé :

Jeudi 1er août, matin, 9 heures : Séance solennelle d'ouverture, salle du Dôme de l'Exposition. A l'issue de la séance, visite générale de l'Exposition, sous la direction de délégués de la Société Philomathique — Soir, 2 heures (Faculté de médecine) : Première question du programme : *Les Psychoses de la vieillesse*; rapporteur, M. le Dr Ant. Ritti. Discussion.

Séance dans la soirée, s'il est nécessaire.

Vendredi 2 août, matin, 9 heures : Deuxième question du programme : *Corps thyroïde et maladie de Basedow* ; rapporteur, M. le Dr E. Brissaud. Discussion. — Soir, 2 heures : Même question. Suite et fin de la discussion.

Samedi 3 août, matin, 9 heures : Troisième question du programme : *Les impulsions irrésistibles des épileptiques, envisagées surtout au point de vue médico-légal* ; rapporteur, M. le Dr V. Parant. Discussion. — A 7 h. 1/2. — Banquet par souscription du Congrès.

Dimanche 4 août, matin, 9 h. 1/2 : Visite de l'asile des aliénés de Château-Picon (Bordeaux). — A midi, banquet offert au Congrès par l'administration de l'asile.

Lundi 5 août, matin, 9 heures : Communications diverses. — Soir, 2 heures : Communications diverses.

Mardi, 6 août, excursions à Cadillac (Gironde).

Départ de Bordeaux le matin à 8 heures. — A 10 heures, visite de l'asile des aliénés de Cadillac. — A midi, banquet offert par l'administration de l'asile.

Dans l'après-midi, visite de la colonie agricole, annexe de l'asile et du château du duc d'Epernon (maison pénitentiaire correctionnelle de jeunes filles).

Rentrée à Bordeaux à 6 heures du soir.

Mercredi, 7 août : Excursion à Royan (Charente-Inférieure).

Départ de Bordeaux, à 7 heures, par bateau spécial de la Cie Gironde-et-Garonne. Arrivée à Royan vers 11 heures. Réception par la municipalité et le corps médical.

A 11 h. 1/2, banquet offert par la ville de Royan.

A 2 heures, promenade sur la côte (Pontaillac — St-Calais).

A 4 h. 1/2, départ de Royan. Lunch en bateau. Arrivée à Bordeaux vers 8 h. 1/2.

Association française de chirurgie. — Dans sa séance du 26 juin, le Conseil d'administration a nommé : 1° président du Conseil d'administration, M. le professeur Guyon (de l'Institut), en remplacement de M. le professeur Verneuil, décédé ; 2° vice-président du Conseil d'administration, M. le professeur Lannelongue, en remplacement de M. le professeur Guyon, nommé président.

Ont été nommés, après présentation et conformément à l'article 2 des Statuts, membres de l'Association : M. Ratimoff, professeur de l'Academie Impériale militaire de médecine, président de la Société des chirurgiens russes de Pirogoff, à Saint-Pétersbourg et M. Demoulin, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Société d'Hypnologie et de Psychologie. — La séance annuelle de la Société d'Hypnologie et de Psychologie a eu lieu le lundi 22 juillet 1895, à 4 heures, au Palais des Sociétés savantes, 28, rue Serpente. Les communications suivantes y ont été faites :

Auguste Voisin : Lypémanie avec hallucinations — guérison par la suggestion — accouchement dans l'état d'hypnose après la guérison. — Valentin : Rôle social et hygiénique des suggestions religieuses chez les Indous. — Félix Regnault : Un nouveau schéma de l'aphasie. — Manouvrier : Questions relatives à la différence intellectuelle des sexes. — Jules Voisin : Contracture hystérique d'origine traumatique guérie par la suggestion. — Dumontpallier : Un cas de dédoublement de la personnalité. — Pierre Bonnier : Las phobies auriculaires. — J. Luys : Paralysie ancienne, d'origine diphtérique, traitée avec succès par le transfert. — Azoulay : Les travaux de Golgi et de Cajal : La théorie histologique du sommeil. — Schmeltz (de Nice) : Sarcome du testicule opéré pendant le sommeil hypnotique. — Max Nordau : Une famille névropathique. — Bérillon : La Kleptomanie chez les enfants dégénérés. — Traitement psychique — Paul Joire (de Lille) : Les états médianiques de l'hypnose. — Péchard : Présentations de documents de criminologie. — Henri Valentino : La suggestion et l'imitation dans l'art. — Lagelouse : Troubles de l'appareil visuel modifiés par la suggestion. — Mourly Vold (de Christiania) : L'origine musculaire de certains rêves, etc., etc...

Comité du monument à élever à la mémoire du Dr Alphonse Guérin. — Les amis et anciens élèves du Dr Guérin ont eu la pensée de lui élever une statue à Ploërmel, sa ville natale. Deux comités se sont constitués pour organiser une souscription dans ce but, l'un médical, présidé par M. le professeur Guyon, l'autre breton, sous la présidence de M. Jules Simon. Le monument sera leur œuvre commune.

Le comité médical fait appel aux collègues, amis et élèves d'Alphonse Guérin, en leur demandant d'adresser leur souscription à M. G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain.

Hospice des Enfants Assistés. — Le Conseil municipal vient de décider qu'il sera créé au dit hospice un pavillon de vingt lits annexé à la consultation médicale. Dans ce pavillon, on recevra les enfants qui se présenteront à ladite consultation, et dont l'état de santé exigera l'hospitalisation immédiate.

Sanatorium d'Urrugne. — L'assistance publique vient de décider la création à Urrugne (Basses-Pyrénées) près d'Hendaye, d'un sanatorium analogue à celui de Berck.

Une délégation a rendu un avis favorable et le Conseil municipal en délibérera au cours d'une de ses prochaines séances.

Etuves à désinfection. — Le Conseil général de la Seine vient d'augmenter de 60.000 francs le crédit de 80.000 francs déjà affecté au service des étuves à désinfection.

Infirmerie centrale des prisons de la Seine. — Le Conseil général de la Seine a voté un crédit de 60.000 francs pour l'installation provisoire de l'infirmerie centrale des prisons de la Seine à la maison d'éducation correctionnelle (Petite Roquette).

RÈGLEMENT

sur l'admission des malades dans les hôpitaux, les remplacements des chefs de service et les consultations.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique, vu les lois du 10 janvier 1849 (art. 1 et 5) et du 7 août 1851 (art. 8, *in fine*) ; vu les dispositions du Règlement sur le service de santé relatives au mode d'admission des malades dans les hôpitaux, à l'organisation et au fonctionnement du Bureau central, au service des consultations externes et aux remplacements des chefs de service ; vu l'avis émis par le Conseil de surveillance dans sa séance du 8 février 1894 ; ensemble la délibération du Conseil municipal en date du 12 mars 1894,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 11 du Règlement sur le service de santé, relatif au mode d'admission dans les hôpitaux, est modifié et complété ainsi qu'il suit :

Art. XI. — 1° Chacun des quartiers de Paris, et chacune des communes du département de la Seine ayant passé un traité avec l'Administration pour l'hospitalisation de ses malades indigents, seront rattachés à un hôpital déterminé, conformément aux indications dressées à cet effet.

2° Les malades ne peuvent être reçus à titre gratuit que dans l'hôpital de leur circonscription hospitalière à l'exception : 1° des enfants ; 2° des malades auxquels sont réservés des hôpitaux ou des services spéciaux ; 3° des personnes atteintes d'accidents subits ou de blessures graves hors du territoire de leur circonscription hospitalière ; 4° des malades nécessiteux non visés par le paragraphe 9, adressés par le médecin du traitement à domicile ou demandés par le chef de service lui-même dans des cas spéciaux et exceptionnels.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES
25, rue du Quatre-Septembre, Paris.
Installations Téléphoniques — Câbles et fils isolés — Pneumatiques de Vélocipèdes
Caoutchouc et Gutta-percha pour usages médicaux — Vêtements imperméables

Glycérophosphate de chaux Freyssinge.

CHARBON NAPHTOLÉ FRAUDIN *granulé.*

VICHY-CÉLESTINS
Dyspepsies : Vin de Chassaing.
Aliment des enfants : Phosphatine Falières.
Constipation : Poudre laxative de Vichy.

HAMAMELINE-ROYA : *Tonique vasculaire.*

Hygiène de la Peau et Préservatif de la Contagion
SAVON ANTISEPTIQUE BOBŒUF
Société du Phénol-Bobœuf, *22, Boul. Poissonnière, Paris.*

DEPUIS QUATRE SIÈCLES : POUGUES
est le souverain remède des Affections de l'Estomac.

Préparations pharmaceutiques spécialisées de Gaïacol Alpha Cristallisé synthétique et de Créosote Alpha synthétique titrée

PERLES DE
CRÉOSOTE CLERTAN

Chaque perle contient cinq centigrammes de *Créosote synthétique titrée* à 25 0/0 de Gaïacol cristallisé. — DOSE MOYENNE : 2 à 4 par jour.

HUILES pour **INJECTIONS HYPODERMIQUES**, à base de Gaïacol Alpha cristallisé ou de Créosote Alpha aux titres suivants : 1/15e, 1/10e, 1/5e et à parties égales.

BADIGEONNAGES : avec le Glaïacol Alpha cristallisé qu'on amène facilement à l'état liquide en plongeant le flacon dans l'eau tiède au moment de l'emploi. **Dose** : 1 gramme.

PARIS, 19, rue Jacob. — **Maison L. FRERE. — A. CHAMPIGNY et Cie, Succrs**
ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES DE TAUS LES PAYS

SIROP DE CRESSON
Iodophosphaté
de **H. MAYAUD**
Lymphatisme, Anémie, Aménorrhée, Affections pulmonaires
Une cuillerée à bouche contient 0 gr. 03 d'iode et 0 gr. 25 de phosphate de chaux
ENFANTS : 1 cuillerée à café. — ADULTES : 1 cuillerée à bouche (*matin et soir*)
LE MEILLEUR MOYEN D'ADMINISTRER L'IODE
Remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.
Envoi fo d'échantillons pour la France. **F. PROST**, Phen, 38, r. Keller, Paris.

GLYCERO-PHOSPHATES DE BRUEL

Elixir — *à base de GLYCERO-PHOSPHATES de SOUDE de Chaux et de Magnésie associés à l'ÉLIXIR de STOUGHTON et au Sulfate de Strychnine.*

Stomachique puissant, médicament phosphaté rationnel, de beaucoup supérieur à tous les produits phosphatés existant à ce jour.
DOSES : *Adultes :* 2 à 4 cuillerées à soupe par jour 1/2 heure avant les repas. *Enfants :* 2 à 4 cuillerées à café par jour 1/2 heure avant les repas. dans un 1/2 verre d'eau ordinaire ou sucrée.

Sirop — *à base de GLYCÉRO-PHOSPHATES de Chaux et de Magnésie*

Régénérateur incomparable des os et de la substance nerveuse. D'un goût très agréable, ce sirop est accepté avec plaisir par les personnes les plus difficiles, il est indispensable à la thérapeutique infantile.
DOSES : *Adultes* : 1 à 2 cuillerées à soupe par jour. *Enfants :* 2 à 4 cuillerées à café.

Solution Injectable — *de GLYCÉRO-PHOSPHATE de SOUDE*

Maladies de la Moëlle, — Cachexies rebelles, — Aliénation mentale.
Cette solution est renfermée dans de petites ampoules de deux centimètres cubes contenant chacune une injection (chaque seringue de 1 centimètre cube contient 20 centigrammes de glycéro-phosphate de soude qui correspond à 37 centigrammes de phosphate de soude).
Chaque boîte contient dix ampoules, soit dix injections.

Dans toutes les Pharmacies. PRÉPARATION et VENTE en GROS : **SOCIÉTÉ FRANÇAISE de PRODUITS PHARMACEUTIQUES, 9 et 11, Rue de la Perle, PARIS.**

CHRONIQUE THÉRAPEUTIQUE

DÉSINFECTION ET ANTISEPTIE DES VOIES DIGESTIVES

Les succès remarquables remportés, depuis déjà plusieurs années, par le charbon naphtolé, auprès du monde médical et des plus illustres, m'ont autorisé à entreprendre ici une courte étude critique de cette préparation, qui a une valeur comparative bien supérieure à toutes ses congénères.

Il n'était point facile, en effet, de réaliser sous une forme aussi pratique et commode une préparation désinfectante et antiseptique capable de produire l'antisepsie des voies intestinales et de faciliter l'élimination des toxines, et de répondre ainsi aux desiderata du monde médical, si fréquents dans la pratique de chaque jour.

Grâce à une heureuse association du charbon au naphtol β, le charbon naphtolé, où se trouvent réunies, sous forme granulée, les propriétés absorbantes et antiseptiques du charbon végétal et du naphtol, produit une combinaison des plus efficaces et des plus en renom dans la pharmacothérapie contemporaine, et cette préparation ne produit jamais la sensation de brûlure à l'estomac que donne le naphtol seul.

Par leur mode d'absorption répugnant, la plupart des préparations chassent l'appétit, d'où déperdition des forces et de la musculature. Le charbon, en effet, n'a aucune action sur le processus de la décomposition. Il ne fait qu'empêcher le dégagement des gaz putrides, en les absorbant; ces gaz, peu nombreux, quand la digestion est normale, deviennent de plus en plus abondants dès que, pour une cause quelconque, les déchets organiques de la digestion cessent d'être soumis à l'action des ferments solubles; les aliments, en effet, étant incomplètement digérés, se putréfient et donnent naissance à des poisons organiques, a des ptomaïnes, à des leucomaïnes et à des gaz plus ou moins fétides suivant l'alimentation. Le charbon végétal employé seul ne s'oppose donc pas à leur formation, puisque son seul but est de les absorber.

Le charbon naphtolé, au contraire, assure l'antisepsie des voies digestives et la non-formation de tous ces produits d'une digestion incomplète, grâce à sa composition essentielle et à sa valeur véritablement antiseptique.

Pour préparer le charbon naphtolé, M. Fraudin se sert de charbon de peuplier bien purifié et possédant un pouvoir absorbant considérable. Le naphtol β, par un procédé spécial de fabrication, se trouve dans un état de division moléculaire extrême, condition très importante et recommandée par M. le professeur Bouchard.

Rigoureusement dosé, le charbon naphtolé contient par chaque cuillerée 20 centigrammes de naphtol β et 3 centigrammes de menthol, qui ajoute au précédent son pouvoir antiseptique et donne en même temps à la préparation un arome particulier des plus agréables.

Le mode d'absorption est des plus simples; il consiste à placer sur la langue la cuillerée de charbon naphtolé et de boire aussitôt après quelques gorgées de liquide. Les enfants ou les dames, qui souvent ne peuvent ainsi le déglutir, peuvent le prendre associé à un peu de confiture ou entouré de pains azymes.

Quant aux doses à prendre par jour, elles peuvent varier, et cela suivant les effets que veut obtenir le médecin, entre trois et six cuillerées à café.

Le charbon naphtolé Fraudin, véritable antiseptique granulé des voies intestinales et digestives, s'emploie d'une façon générale dans les diverses affections gastro-intestinales : dyspepsie, gastralgie, dilatation de l'estomac, embarras gastriques, renvois fétides, diarrhées putrides; mais il produit surtout de merveilleux effets et rend des services signalés dans la fièvre typhoïde; dans cette terrible maladie, il neutralise en effet la formation du bacille.

M. Fraudin tient toujours à la disposition du corps médical des flacons-échantillons pour l'expérimentation et essayer la valeur thérapeutique de ce produit.

Conclusions pratiques :

— Excellent eupeptique, le charbon naphtolé est le prototype de la désinfection intestinale.

— On doit le préconiser aussi bien à titre prophylactique que comme agent curatif énergique des affections gastro-intestinales.

— Il est souverain dans la fièvre typhoïde.

— Dans la pratique médicale, il rend des services journaliers pour triompher de l'atonie et du nervosisme de la muqueuse stomacale.

— On ne doit pas enfin hésiter à le prescrire toutes les fois que les fermentations intestinales sont mauvaises et produisent l'accumulation de poisons organiques dans l'intestin, alors que par son emploi, on a un résolutif absorbant et antiseptique, qui unit ces qualités à un pouvoir antitoxique et reconstituant sur l'ensemble de l'organisme.

Dr BLANCHARD.

3° En dehors des cas d'urgence, l'admission est prononcée par le Directeur de l'hôpital sur le vu du bulletin du chef de service de la consultation et, en dehors des heures de consultation, sur l'avis de l'interne de garde.

4° L'admission pourra être prononcée d'office par le Directeur de l'Administration et, dans le cas d'extrême urgence, par le directeur de l'hôpital.

5° Les malades qui se présenteront à la consultation pour obtenir leur admission devront justifier que l'hôpital auquel ils s'adressent est bien celui de leur circonscription.

6° Le Directeur de l'hôpital répartira les malades admis à la consultation et les malades admis d'urgence entre les différents services et en proportion des disponibilités de chaque service.

7° Les malades reçus dans un hôpital à la consultation ou par voie d'urgence en excédent des disponibilités de l'hôpital seront répartis par l'Administration entre les hôpitaux les plus voisins.

8° Des hôpitaux ou des services seront spécialement affectés, s'il y a lieu, à titre permanent ou temporaire, au placement de ces malades.

9° Les malades étrangers au département de la Seine et auxquels ne s'appliquent pas les dispositions de l'article premier de la loi du 7 août 1851 ne pourront être reçus dans les hôpitaux de Paris, même à titre payant, que par une autorisation spéciale du Directeur de l'Administration.

ARTICLE II. — Les articles 20, 21, 22, 23, 24 et 99, relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Bureau central d'admission, sont remplacés par les dispositions suivantes :

Article XX. — Les médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux sont nommés aux concours.

Les médecins, chirurgiens et accoucheurs, titulaires d'un service ont le titre de médecins, chirurgiens ou accoucheurs chefs de service de l'hôpital de. . .

Article XXI. — Les médecins, chirurgiens ou accoucheurs qui se présentent au concours pour les places de médecins, chirurgiens ou accoucheurs des hôpitaux doivent justifier qu'ils possèdent depuis cinq ans révolus le titre de docteur obtenu dans une Faculté de France.

Néanmoins, le temps de doctorat est réduit à une année pour les candidats qui justifient de quatre années entières passées dans les hôpitaux et hospices de Paris, en qualité d'élèves internes.

Article XXII. — Les médecins et chirurgiens des hôpitaux sont chargés :

1° De suppléer les médecins et chirurgiens chefs de service dans les hôpitaux et hospices ;

2° De diriger les services ouverts temporairement ;

3° D'assurer le service de la consultation dans les hôpitaux ;

4° D'assurer le service de garde quotidien pour les opérations d'urgence ;

5° De surveiller l'application des bandages et autres appareils.

Les accoucheurs des hôpitaux sont également chargés de suppléer les accoucheurs chefs de service et de diriger les services ouverts temporairement.

Article XXIII. — Au point de vue des remplacements, les hôpitaux seront divisés en trois groupes :

1° Hôpitaux généraux ;

2° Hôpitaux consacrés aux maladies de peau et aux maladies vénériennes ;

3° Hôpitaux consacrés aux maladies des enfants.

Articles XXIV. — Chaque année, les médecins et chirurgiens des hôpitaux choisiront, par ordre d'ancienneté et suivant le nombre des places disponibles, la nature du service auquel ils seront attachés dans l'année (service des remplacements, service de la consultation, direction des services temporaires).

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux attachés au service de la consultation indiqueront par ordre d'ancienneté, l'hôpital auquel ils désirent être attachés. Les médecins et chirurgiens qui auront opté pour le service des remplacements choisiront, par la même voie, le groupe d'hôpitaux auquel ils seront attachés.

Article XXV. — Les médecins, chirurgiens ou accoucheurs des hôpitaux ne pourront être chargés de la suppléance d'un chef de service ou de la direction d'un service temporaire pendant une durée de plus de six mois consécutifs.

Les médecins ou chirurgiens des hôpitaux appelés à la direction d'un service temporaire, lorsque cette suppléance aura duré moins de trois mois, seront replacés en tête de la liste de roulement ; mais la durée de la nouvelle direction qui pourra leur être confiée, ajoutée à la durée de la direction précédente, ne pourra excéder six mois.

Article XXVI. — 1° La moitié des chirurgiens des hôpitaux peuvent être attachés à des services de chirurgie généraux ou spéciaux à titre de chirurgiens assistants.

2° Les chirurgiens auxquels des assistants peuvent être attachés seront désignés par le Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance, et choisis parmi les chirurgiens ayant au moins dix ans de services comme chirurgiens chefs de service.

3° Les assistants de chirurgie sont nommés par le Directeur de l'Administration sur la proposition du chef de service.

4° Pendant la durée de leurs fonctions ils ne pourront pas prendre part à la direction des services temporaires, ni au service des suppléants, sauf le cas prévu à l'article 39.

Ils assureront la suppléance des chirurgiens chefs de service auxquels ils sont attachés, pendant les congés de ces derniers ; mais cette suppléance ne pourra se prolonger au delà de trois mois.

5° Les assistants de chirurgie recevront une indemnité annuelle de 1,200 francs.

6° La cessation des fonctions du chef de service entraînera la cessation des fonctions de l'assistant.

Les dispositions de l'article XXVI sont applicables aux accoucheurs des hôpitaux.

ARTICLE III. — Les articles 14 et 37, relatifs au service des consultations externes, sont revisés et complétés ainsi qu'il suit :

Consultations externes.

Article XIV. — 1° Il est donné des consultations gratuites dans les hôpitaux et hospices désignés par le Directeur de l'Administration, après avis du Conseil de surveillance.

Les malades devront se présenter aux consultations de l'hôpital de leur circonscription hospitalière.

2° La consultation sera faite par des médecins et chirurgiens des hôpitaux et à défaut par des assistants de consultation.

3° Il ne pourra être attaché à un hôpital qu'un seul médecin ou qu'un seul chirurgien pour le service de la consultation générale.

4° Les médecins et les chirurgiens des hôpitaux chargés de la consultations seront désignés pour un an.

Pendant la durée de leur année d'exercice ils ne pourront pas prendre part au service des remplacements, sauf le cas prévu à l'article 39.

5° Les assistants de consultation seront nommés pour deux ans et pourront être maintenus en fonctions, mais seulement pendant une troisième année, par le Directeur de l'Administration sur l'avis du Conseil de surveillance.

6° Ils n'auront dans les hôpitaux auxquels ils sont attachés aucune autre attribution que le service de la consultation.

7° Ils auront droit chaque année à un congé de quinze jours.

8° Les médecins ou chirurgiens des hôpitaux chargés de la consultation et les assistants de consultation seront remplacés pendant leurs absences par des assistante de consultation suppléants.

9° Les assistants de consultation en titre ou suppléants seront nommés par le Directeur de l'Administration sur une liste double de candidats choisis parmi les docteurs en médecine comptant quatre années d'internat dans les hôpitaux de Paris.

Cette liste sera dressée par une commission composée :

Pour les assistants de médecine :

Du représentant des médecins des hôpitaux au Conseil de surveillance, président ;

Du président de la Société médicale des hôpitaux ;

Du président de la Société des médecins des hôpitaux ;

Pour les assistants en chirurgie :

Du représentant des chirurgiens au Conseil de surveillance, président ;

Du président de la Société des chirurgiens-chefs de service des hôpitaux ;

Du président de la Société des chirurgiens des hôpitaux.

10° Il sera alloué aux médecins et chirurgiens des hôpitaux chargés de la consultation, aux assistants et aux assistants suppléants, un jeton de présence de 5 francs pour chaque consultation.

Le nombre des jetons de présence sera porté à deux pour les hôpitaux excentriques, conformément au tableau ci-après annexé.

11° Les médecins et chirurgiens des hôpitaux chargés de la consultation auront comme aides le nombre d'externes que nécessitera leur service : ces élèves externes seront pris en dehors des services de l'hôpital et spécialement affectés au service de la consultation. Ils seront désignés par le Directeur de l'Administration. Leur nombre sera déterminé par le Conseil de surveillance.

12° Il ne sera délivré aucun médicament à la consultation.

A l'exception des pansements d'urgence, aucun appareil ou objet de pansement ne psurra être délivré que sur le vu d'un certificat de la mairie attestant l'état d'indigence ou de gêne du malade.

Consultations des services spéciaux de médecine et de chirurgie.

Dans les services spéciaux de médecine et de chirurgie dont la liste est arrêtée par le Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance, les consultations sont faites par le chef de service.

Des assistants prls en dehors des chirurgiens des hôpitaux pourront être adjoints aux services spéciaux de chirurgie par arrêté du Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance.

Ils seront nommés par le Directeur de l'Assistance publique et choisis parmi les docteurs en médecine comptant quatre années d'internat dans les hôpitaux de Paris.

Les paragraphes 5 et 6 de l'article XXVI et le paragraphe 3 de l'article XIV leur seront applicables.

Un règlement spécial interviendra pour les consultations dans les hôpitaux consacrés aux maladies de la peau et aux maladies vénériennes.

Consultations pour maladies spéciales.

Des consultations pour maladies spéciales pourront être établies dans les hôpitaux généraux ou hospices par arrêté du Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance.

Elles pourront être indépendantes ou annexées à des services de médecine et de chirurgie par arrêté du Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance.

Les chefs de médecine ou de chirurgie autorisés à faire une consultation spéciale pourront se faire assister pour le service de cette consultation, mais avec l'agrément du Directeur de l'Administration, par un docteur en médecine comptant quatre années d'internat dans les hôpitaux de Paris.

Les consultations spéciales, indépendantes de tout service, seront dirigées par des assistants de consultation choisis et nommés conformément aux paragraphes 5, 6, 7, de l'article XIV.

Des médicaments et des appareils pourront être délivrés aux consultations spéciales aux malades qui auraient justifié de leur état de gêne par une attestation de la mairie de leur arrondissement.

Les listes des médicaments et des appareils qui pourront être délivrés seront arrêtées chaque année par le Directeur de l'Administration après avis du Conseil de surveillance.

ARTICLE IV. — Les articles 38 et 39 du règlement, relatifs aux remplacements des médecins et chirurgiens des hôpitaux pendant leurs absences, sont remplacés par les dispositions suivantes :

Article XXXVIII. — 1° Les médecins et chirurgiens des hôpitaux ne peuvent se faire suppléer que pour cause de maladie ou en vertu d'un congé accordé par le Directeur de l'Administration.

2° La durée des congés qui pourront être accordés dans le courant de l'année à un médecin ou à un chirurgien des hôpitaux sera limitée, en dehors des cas de maladie, à un mois pour les médecins et chirurgiens des hôpitaux, et à deux mois pour les médecins et chirurgiens chefs de service,

3° Les médecins et chirurgiens chefs de service dans les hôpitaux comptant plus de dix années de services pourront, sur leur demande, mais en raison seulement des services publics dont ils pourraient être chargés, être mis en congé exceptionnellement après avis du Conseil de surveillance et par arrêté du Directeur de l'Administration approuvé par le Préfet de la Seine.

4° Ces congés ne pourront être accordés pour une durée de plus de deux ans ; ils pourront être renouvelés.

5° La suppléance des médecins et chirurgiens chefs de service d'un hôpital est assurée par les médecins et chirurgiens chargés des remplacements.

6° L'indemnité allouée au chef de service d'un hôpital est assurée par les médecins et chirurgiens chargés des remplacements.

6° L'indemnité allouée au chef de service qui s'absente sera acquise de droit à celui qui le remplace pour tout le temps du remplacement.

7° En cas de décès d'un médecin ou chirurgien attaché à un hôpital ou à un hospice, la suppléance pour le service provisoire jusqu'à la nomination de son successeur est assurée de la même manière que pour le cas de maladie.

8° Les professeurs de clinique pourront être remplacés par leur chef de clinique.

Article XXXIX. — 1° Le service des remplacements du 15 juillet au 15 octobre sera assuré dans chaque hôpital :

a) Par les médecins et chirurgiens chefs de service de l'hôpital ;

b) Par les médecins et chirurgiens des hôpitaux chargés du remplacement ;

c) Par les médecins et chirurgiens chargés de la direction des services temporaires ;

d) Par les médecins et chirurgiens chargés de la consultation, et par les assistants de chirurgie dans l'hôpital auquel ils sont attachés ;

e) Au besoin, par les candidats admissibles aux épreuves du 2e degré du concours pour les hôpitaux.

2° Un suppléant ne pourra avoir la direction de plus de deux services, y compris le service de la consultation.

Les assistants de chirurgie ne pourront faire la suppléance que d'un service en plus du service auquel ils sont attachés.

3° Les demandes de congé des chefs de service, pour la période du 15 juillet au 15 octobre, doivent être adressées au directeur de l'Administration par l'intermédiaire des directeurs des hôpitaux, avant le 5 juillet.

4° Un état des remplacements à assurer du 15 juillet au 15 octobre sera établi par les soins de l'Administration centrale avant le 10 juillet, et l'attribution des services sera faite du 10 au 15 juillet.

5° Pour l'attribution des services seront appelés à exercer leurs choix :

a) Les médecins et chirurgiens chefs de service dans l'établissement auquel ils sont attachés, d'accord avec leurs collègues ;

Puis par ordre d'ancienneté ;

b) Les médecins et chirurgiens des hôpitaux, chargés des remplacements dans le groupe dont fait partie l'hôpital ;

c) Les médecins et chirurgiens chargés de la consultation, et les assistants de chirurgie dans l'établissement auquel ils sont attachés ;

d) Les médecins et chirurgiens des hôpitaux chargés de la direction des services temporaires ;

e) Les candidats admissibles aux épreuves du 2e degré du concours pour les hôpitaux.

Le service des visites du dimanche et des jours fériés sera assuré dans chaque hôpital par la moitié au moins des chefs de service de médecine et de chirurgie.

Dans les établissements ne comptant qu'un seul chef de service de médecine ou de chirurgie, la visite pourra être faite un dimanche sur deux par l'un des internes du service, sauf recours au chef de service en cas d'urgence.

Article V. — Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet de la Seine.

Signé : E. PEYRON.

Vu et approuvé :

Le Préfet de la Seine,

Signé : POUBELLE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général de l'Administration de l'Assistance publique.

DEROUIN

LES CAPSULES SÉRAFON

amènent la Guérison, dessèchent les Bronches, font disparaître la fétidité des Crachats

Dans les BRONCHITES aiguës et chroniques, la Dilatation des Bronches et la Bronchorrée

ANTISEPSIE — CACHET DE GARANTIE MARQUE DÉPOSÉE — PULMONAIRE

SOLUTION SÉRAFON
DE GAÏACOL IODOFORMÉ

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

Un centimètre cube de cette solution contient exactement :
1 centigramme d'iodoforme.
5 — de gaïacol absolu.

Prix : 6 francs.

Phie SERAFON Bordeaux, et dans toutes les Pharmacies.

VENTE EN GROS :
Société Française de Produits Pharmaceutiques
9 et 11, Rue de la Perle, PARIS

Exiger sur chaque flacon, la Marque de garantie ci-dessus

CAPSULES SÉRAFON
EUCALYPTOL & GAÏACOL IODOFORMÉS

Souveraines dans la bronchite aiguë ou chronique, la bronchorée, la tuberculose ; arrêtent l'hémoptysie et les vomissements de la phtisie ; diminuent la toux et l'expectoration, cicatrisent les lésions.

Dose : 4 à 6 capsules par jour.

Prix : 6 fr. le flacon.

AVIS.— *Ces préparations*, les premières expérimentées avec succès dans les Hôpitaux, *contiennent le Gaïacol cristallisé, l'Iodoforme et l'Eucalyptol à l'état de pureté absolue. La fabrication et l'exploitation en ont été confiées à la Maison* **ADRIAN & Cie**, *9 et 11, rue de la Perle, Paris.*

ANTISEPSIE — CACHET DE GARANTIE MARQUE DÉPOSÉE — PULMONAIRE

CAPSULES SÉRAFON
DE GAÏACOL IODOFORMÉ

ANTISEPSIE — CACHET DE GARANTIE MARQUE DÉPOSÉE — PULMONAIRE

SOLUTION SÉRAFON
EUCALYPTOL & GAÏACOL IODOFORMÉS

POUR INJECTIONS HYPODERMIQUES

Un centimètre cube de cette solution contient
1 centigramme d'iodoforme.
5 — de gaïacol absolu.
15 — d'eucalyptol.

Prix : 6 francs.

Phie SERAFON Bordeaux, et dans toutes les Pharmacies.

VENTE EN GROS :
Société Française de Produits Pharmaceutiques
9 et 11, Rue de la Perle, PARIS

Exiger sur chaque flacon, la Marque de garantie ci-dessus

LES SOLUTIONS SÉRAFON

en injections hypodermiques *arrêtent sûrement l'évolution de la maladie et peuvent amener la Guérison au 1er et 2e degré*

Dans la TUBERCULOSE PULMONAIRE et les PLEURÉSIES d'origine tuberculeuse

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE
CHLOROSE

PHOSPHO-GLYCO-FER CHEYNET

GOUTTES CONCENTRÉES
DE GLYCÉROPHOSPHATE DE FER
ET DE MANGANÈSE

J. CHEYNET, Pharmacien de 1re Classe, lauréat de l'École Supérieure de Paris
33, RUE THOMASSIN, LYON

LISERONINE du Dr DAVYSONN

REMÈDE SOUVERAIN pour la guérison de la GOUTTE, de la GRAVELLE et des RHUMATISMES GOUTTEUX.

Complètement inoffensif pour les voies digestives et les autres organes.

PHARMACIE NORMALE, 19, Rue Drouot, PARIS

SANTAL SALOLE LACROIX

4 à 8 capsules par jour. — **AFFECTIONS DES VOIES URINAIRES**

76, RUE DU CHATEAU-D'EAU, PARIS, ET TOUTES LES PHARMACIES.

CARBONATE de GAIACOL VIGIER

en **CAPSULES** de **0,10** cent. — DOSE : 2 à 6 capsules par jour.

PHie VIGIER, 12, Bd BONNE-NOUVELLE, PARIS, et toutes Pharmacies.

Le SACCHAROLÉ de QUINQUINA VIGIER

contient tous les principes actifs de l'écorce et remplace avantageusement les autres préparations de ce médicament. 3f.

VIGIER, Pharmacien, 12, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS.

CAPSULES DARTOIS

Ces Capsules, de la grosseur d'une pilule ordinaire, contiennent chacune 0.05 de **CRÉOSOTE DE HÊTRE** dissoute dans 0.20 d'huile de foie de morue. — DOSES : de 3 à 5 à chaque repas.

(Bronchites, Catarrhes, Phthisie, Tuberculoses)

LE FLACON 3 FRANCS, 105, RUE DE RENNES, PARIS, ET LES PHARMACIES

PEPTO-GAÏACOL JEANNON

Traitement de la **TUBERCULOSE** et des **AFFECTIONS** des **VOIES RESPIRATOIRES**

Antiseptique énergique, nutritif et reconstituant, sans saveur, n'irrite pas la muqueuse stomacale.

Chaque cuillerée à bouche contient : Viande (peptonisée) 20 gr. ; Gaïacol cristallisé, 20 centigrammes ; Chlorhydrophosphate de chaux, 20 centig. — DOSE : *2 à 5 cuillerées par jour.*

5 fr. LE FLACON : — E. JEANNON, Phen de 1re classe, 24, Avenue Mac-Mahon, Paris.

CAPSULES & DRAGÉES
Au Bromure de Camphre
Du Docteur Clin

Lauréat de la Faculté de Médecine de Paris (PRIX MONTYON)

Ces préparations sont indiquées toutes les fois que l'on veut produire une sédation énergique sur le système circulatoire, et surtout sur le système nerveux cérébro-spinal. « Elles constituent un *antispasmodique* et un *hypnotique* des plus efficaces » (*Gaz. Hôp.*)

Les **Capsules du Dr Clin** renferment 0.20 centigr. } *Bromure de Camphre pur.*
Les **Dragées du Dr Clin** — 0.10 centigr. }

Maison CLIN & Cie, Paris. — *Détail dans les Pharmacies.*

CAPSULES MATHEY-CAYLUS

A Enveloppe mince de Gluten

Au Copahu et à l'Essence de Santal
Au Copahu, au Cubèbe et à l'Essence de Santal
Au Copahu, au Fer et à l'Essence de Santal

« Les **Capsules Mathey-Caylus**, à l'*Essence de Santal* associée à des « Balsamiques, possèdent une efficacité incontestable et sont employées avec « le plus grand succès pour guérir rapidement les *Écoulements* anciens ou « récents, la *Blennorrhagie*, la *Blennorrhée*, la *Leucorrhée*, la *Cystite du col*, « l'*Uréthrite*, le *Catarrhe* et les autres *Maladies de la Vessie* et toutes les « Affections des *Voies urinaires.* » (*Gazette des Hôpitaux de Paris*).

Maison CLIN & Cie, Paris. — DÉTAIL DANS LES PHARMACIES.

SIROP & PÂTE CLIN

à la Codéine pure et cristallisée.

Le **Sirop** et la **Pâte Clin** possèdent une efficacité incontestable dans les cas de **Rhumes, Bronchites, Catarrhe, Asthme, Maux de gorge, Insomnies, Toux** nerveuse et fatigante des **Maladies de poitrine** et pour calmer les **Irritations** de toute nature.

Prescrire et bien spécifier **Sirop** ou **Pâte Clin** *et comme garantie* exiger la **Marque de Fabrique** portant la signature **CLIN & Cie**, et la Médaille du **Prix Montyon.**

Maison CLIN & Cie, Paris. — DÉTAIL DANS LES PHARMACIES.

BIBLIOGRAPHIE

Gilles de la Tourette, agrégé de la Faculté, médecin des hôpitaux. — *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie* (seconde partie, 2 vol. Plon et Nourrit, éditeurs, 1895).

« L'hystérie se compose d'un fonds commun, les *stigmates permanents*, sur lequel évoluent des *paroxysmes*. » Cette *hystérie paroxystique* fait le sujet de ces deux nouveaux volumes qui terminent l'ouvrage.

La moitié du premier volume est consacrée à la description de la grande attaque convulsive, de ses formes larvées ou irrégulières, de ses équivalents (attaques ou état de mal de sommeil, de délire, de catalepsie, de somnambulisme hystérique, les états seconds, et l'automotisme hystérique ambulatoire). En tant qu'équivalents de l'attaque convulsive, ces divers états en présentent aussi le caractère pathognomonique, l'*inversion de la formule des phosphates*, cette « véritable découverte » (Charcot) indiquée déjà par M. Gilles de la Tourette dès 1888.

Les chorées rythmiques, la question de l'atrophie musculaire et de la fièvre hystérique, les paralysies, les contractures, l'astasie-abasie, chacun de ces termes fait l'objet d'un chapitre spécial.

Un sujet plus nouveau que l'auteur fait sien, par la pathogénie qu'il en donne, est celui des *troubles trophiques cutanés*. Le dermographisme est fréquent chez les hystériques; comme toute lésion ortiée, il est dû à une dilatation paralytique des terminaisons cutanées artérielles. Rougeur d'abord par simple dilatation vasculaire, puis œdème par exsudation séreuse, diapédèse de leucocytes, et même de globules rouges. Cette progression des phénomènes, l'auteur la condense dans le terme qu'il propose de *diathèse vaso-motrice* par analogie avec la diathèse de contracture. Nous avons là une pathogénie de l'œdème hystérique, bleu ou blanc des mains, des pieds ou du sein, comme aussi une explication scientifique de ces phénomènes mystérieux, les ecchymoses spontanées, les sueurs et les larmes de sang. Enfin lorsque l'exsudation séreuse atteint une pression égale ou supérieure à celle du sang, par le fait de l'inextensibilité des espaces interfasciculaires du derme, elle comprime les dernières ramifications vasculaires, détermine une anémie de la peau, qui, si elle persiste, donne lieu à ce phénomène, si minutieusement décrit par M. Gilles de la Tourette, la *gangrène cutanée chez les hystériques*.

Les manifestations viscérales si nombreuses de l'hystérie occupent une place importante. Tels les troubles qu'elle provoque, du côté du larynx : mutisme, bégayement, toux, hoquet, bâillement; du côté du poumon, asthme et dyspnée; du côté de l'appareil digestif : ptyalisme, anorexie, diarrhée, tympanisme; du côté de l'appareil urinaire : polyurie, anurie, hématurie, cystalgie. Il existe aussi des troubles trophiques viscéraux, et l'auteur défend cette idée que certains ulcères de l'estomac, certaines hémoptysies ou hématémèses n'auraient pas d'autre cause. La tétanie, enfin, n'est qu'une crise de contracture hystérique.

L'ouvrage se termine par un clair exposé des divers procédés thérapeutiques où le praticien trouvera une méthode et d'excellents conseils.

En résumé, c'est un traité, avant tout, clinique. On sent, chez l'auteur, ce parti-pris de ne rien avancer qui ne soit étayé solidement de faits nombreux. Fidèle à la méthode de Charcot, l'anatomie étant jusqu'ici restée muette en matière d'hystérie, il ne reconnaît comme guide que l'observation clinique, et repousse toute intrusion du raisonnement philosophique dans un domaine où il n'a que faire. Veuillot.

Dr Léon Germe, ancien professeur à l'Ecole de Médecine d'Arras. — *Recherches sur les lois de la circulation pulmonaire et l'asphyxie* avec 13 planches et une préface du professeur Potain, de l'Institut, (chez Masson, 120, boulevard Saint-Germain, 1895).

Dans son historique précis, le Dr Germe démontre en passant que la circulation pulmonaire n'a pas été découverte par Servet, mais était déjà connue de Galien, comme en font foi les citations faites par Harvey à qui l'autorité du médecin grec sert de base pour soutenir le passage du sang du ventricule droit dans les poumons, les veines pulmonaires et le ventricule gauche. Bien plus, Galien attribuait cette circulation aux contractions du cœur et aux *mouvements des poumons et du thorax*, créant ainsi la théorie mécanique acceptée avec empressement par les iatro-mécaniciens qui expliquaient avec raison l'asphyxie par l'arrêt de la circulation, mais sans preuves expérimentales.

A la fin du siècle dernier, la théorie mécanique fut remplacée par la théorie chimique de Lavoisier sur laquelle s'appuya Bichat pour attribuer à son tour la mort par asphyxie à la suspension des phénomènes chimiques de la respiration.

Le Dr Germe s'est proposé de démontrer que la théorie mécanique était la vraie et que les anciens médecins avaient eu à ce sujet des idées plus justes que les physiologistes modernes.

C'est dans le quatrième chapitre, surtout, très important et très étendu, que sont énumérées et démontrées les lois de la circulation pulmonaire et leur subordination aux mouvements des poumons.

L'auteur expose d'abord les faits plessimétriques qui l'ont conduit à la découverte de ces lois; il montre l'influence de la course sur le volume des cavités cardiaques et les battements du cœur, l'influence sur ce même viscère de l'arrêt momentané de la respiration, des inspirations profondes, des expirations prolongées, de l'effort, de l'arythmie respiratoire, etc.; par l'interprétation saine de ces divers phénomènes, il fait voir l'action capitale des mouvements respiratoires sur la circulation générale.

Il donne ensuite les détails d'une intéressante observation de rétrécissement mitral confirmant les lois de la petite circulation par l'exactitude du diagnostic porté pendant la vie, grâce à leur application.

Le troisième paragraphe relate les expériences pratiquées sur le cadavre dans le but de démontrer l'action de la respiration artificielle sur la circulation pulmonaire.

Le quatrième a trait à des expériences dans le même but avec des poumons enfermés dans une cloche pneumatique à trois tubulures dont l'une contient la trachée et les deux autres des tubes reliés, l'un à l'artère pulmonaire, l'autre aux veines. Cette cloche communique avec une soufflerie au moyen de laquelle on peut, en aspirant ou en foulant de l'air, imprimer aux poumons des mouvements de dilatation et de resserrement et juger leurs efforts sur la circulation de cet organe.

Viennent ensuite des expériences sur la respiration artificielle par insufflation, démontrant que cette insufflation provoque une dilatation des vaisseaux pulmonaires suivie de l'aspiration du sang. A la fin du chapitre les lois de la petite circulation sont confirmées par la circulation fœtale, les lésions cadavériques des asphyxiés, la submersion expérimentale, les expériences sur les animaux et enfin par les diverses influences que les mouvements respiratoires exercent sur le pouls.

Le cinquième chapitre est consacré à une nouvelle théorie de la respiration; outre l'hématose, cette fonction a un rôle hémodynamique tellement prédominant que la circulation ne tarde pas à s'arrêter quand les mouvements respiratoires sont suspendus ou sérieusement entravés. C'est en vertu de ces mouvements que s'exécutent l'*hémospasie* thoraco-pulmonaire ou arrivée du sang veineux dans le cœur droit et les poumons, et l'*hémopulsion* pneumo-thoracique ou passage du sang artériel dans le cœur gauche.

A ce sujet, l'auteur fait une étude très intéressante des circonstances malheureuses qui marquèrent, l'an dernier, l'assassinat du président Carnot. Sans vouloir incriminer en rien la conduite des éminents chirurgiens de Lyon, il pense que, dans un cas analogue, à l'aide des procédés de plessimétrie de la rate et de l'oreillette droite, il ne serait pas absolument impossible de reconnaître lequel des gros vaisseaux de l'abdomen a été lésé; il y aurait lieu de mettre en œuvre l'hémospasie thoraco-pulmonaire et d'autres moyens physiologiques propres à abaisser la pression sanguine dans les vaisseaux du foie et à augmenter au contraire la pression intra-abdominale exercée par les viscères et les parois. Les plus grands chirurgiens, Petit, Boyer, Marjolin, Velpeau, etc., citent des blessés ayant eu des hémorrhagies internes à la suite de lésions des gros vaisseaux du ventre, lesquels blessés vécurent un certain temps ou même guérirent sans intervention opératoire.

Dans l'article II de ce captivant chapitre notre confrère émet une opinion encore plus hardie que celle de l'article I, mais il en démontre également la justesse par nombre d'observations, de faits et d'expériences : c'est que le besoin de respirer est le cri du centre respiratoire qui a soif *de sang et non d'oxygène* et que ce centre est une sentinelle vigilante chargée d'assurer la circulation par les mouvements respiratoires; son excitation automatique est provoquée par l'hyphémie ou l'ischémie des artères bulbaires, et non par un défaut d'oxygène ou par un excès d'acide carbonique.

Dans le sixième et septième chapitres, le Dr Germe traite de l'asphyxie et prouve que la théorie des iatro-mécaniciens repose sur des faits incontestables d'anatomie et de physiologie pathologiques, tandis que Bichat se trompe en niant l'existence d'un obstacle réel à la circulation et en faisant dépendre tous les phénomènes de l'asphyxie de la cessation des échanges chimiques. Ce qui le prouve, c'est que la mort se produit en moyenne après quatre minutes chez les animaux à double circulation complètement aérostasiés, c'est-à-dire chez lesquels il y a arrêt mécanique de l'air dans les conduits aérifères; tandis qu'il est possible d'entretenir la vie avec du sang veineux pendant un temps beaucoup plus long, une demi-heure et plus, et même de ranimer avec du sang noir des animaux asphyxiés, et de prolonger la vie des fœtus asphyxiés des mammifères.

Une autre preuve que la mort de ces animaux aérostasiés est due à l'arrêt de la circulation pulmonaire et non à celui de l'hématose, c'est la possibilité de rétablir cette circulation par la respiration artificielle pratiquée avec de l'azote ou de l'hydrogène et de les rappeler à la vie par du sang noir; le lapin asphyxié est ranimé par l'azote et continue à vivre en respirant ce gaz.

Le chapitre huitième est consacré à l'étude du *mal de montagne* dont l'auteur décrit les symptômes essentiels, après avoir jeté un coup d'œil historique sur les principaux ascensionnistes; il passe en revue les diverses interprétations émises pour expliquer ce mal, notamment la théorie de Jourdanet et Paul Bert; il réfute, avec expériences à l'appui, les erreurs de ce dernier physiologiste et fait voir l'analogie des symptômes éprouvés par les ascensionnistes avec ceux observés dans l'épidiaphratopie, c'est-à-dire dans les cas de refoulement du diaphragme par une cause mécanique, une pneumatose gastro-intestinale, par exemple.

Viennent ensuite, selon le plan développé par l'auteur lui-même, l'exposé et les modes d'action des causes du mal de montagne ainsi que l'explication de sa contingence. On y voit que l'abaissement de la pression atmosphérique agit sur l'organisme de plusieurs façons : soit en causant directement de l'hyphémie cérébrale, soit en provoquant une expansion gazeuse abdominale suivie de thoracosténosie et d'anhémospasie, enfin, en déterminant un ralentissement de la circulation veineuse.

Plusieurs expériences viennent démontrer la vérité de ces assertions, une, entre autres, sur deux lapins dont l'un légèrement pneumatosé meurt à 21 centimètres de pression, tandis que l'autre continue à vivre.

Le Dr Germe étudie aussi le rôle de l'effort soit ascensionnel, soit sur place, et l'action du froid dans la production du mal de montagne; il insiste sur la contingence de ce mal et confirme par de nouveaux arguments la théorie de l'expansion gazeuse abdominale.

Enfin, dans le dernier chapitre, le savant médecin traite du *mal de ballon* : après avoir relaté quelques unes des ascensions les plus marquantes, entre autres la catastrophe du *Zénith*, il décrit les symptômes de cet autre maladie des hauteurs ainsi que son étiologie, et, en particulier, les causes de la mort de Crocé-Spinelli et Sivel; il démontre l'inanité décevante de l'oxygène conseillé par Paul Bert contre le mal de ballon et de montagne et précise les conditions que doivent remplir les aéronautes et les ascensionnistes pour prévenir les accidents souvent graves qui les menacent.

Tel est, en résumé, le plan que s'est tracé l'habile expérimentateur; nous ne pouvons qu'en donner une faible idée dans une vue d'ensemble. Il faudrait entrer dans les détails de chaque question soulevée et de chaque problème résolu pour faire sentir au lecteur toute l'importance qui s'attache à ces remarquables travaux de physiologie d'où dérivent des applications médicales du plus haut intérêt. Peut-être reviendrons-nous spécialement sur quelques-unes de ces questions; en attendant, nous ne saurions trop engager les savants, en général, et nos confrères, en particulier, à lire et à méditer l'ouvrage du Dr Germe que nous connaissons de longue date comme un esprit des plus ingénieux et des mieux doués qu'il puisse y avoir pour l'étude des sciences naturelles. Dr Marcellin Cazaux.

E. Aubert, docteur ès sciences. — *Histoire naturelle des êtres vivants*. Tome II, fascicule 1, 1895.

Nous avons rendu compte, à la fin de l'année dernière, des matières contenues dans le premier volume de *l'Histoire naturelle des êtres vivants* : le premier fascicule du tome II vient de paraître. Ce n'est qu'une petite partie du tome II, mais elle est fort importante.

Ce fascicule comprend : *l'étude de la reproduction chez les animaux* et des *compléments du cours d'anatomie et physiologie*, cours qui a fait l'objet du tome 1er de cet ouvrage.

Dans les fonctions de reproduction, l'auteur étudie successivement la *reproduction asexuelle*, par scissiparité et bourgeonnement et la *reproduction sexuelle*. A propos de cette dernière, il passe en revue quelques-uns des types de glandes sexuelles, et l'appareil génital de l'homme et de la femme font l'objet de chapitres spéciaux. Puis M. Aubert étudie le développement de l'œuf dans la série animale : mais il ne perd pas de vue que beaucoup des jeunes gens qui préparent le certificat d'études physiques, chimiques et médicales sont de futurs médecins, et, tout en exposant d'une manière générale l'origine de l'œuf, sa segmentation et son développement chez les métazoaires, il a réservé une large place à l'étude de la reproduction et du développement de l'homme. Tout ce qui est dit est précis et aussi complet que possible : des schémas ingénieux gravent dans l'esprit le développement de l'embryon et de ses organes.

Les compléments comprennent : l'étude de quelques *glandes*, les unes bien connues, comme les glandes mammaires, les autres encore incomplètement connues au point de vue physiologique, comme le corps thyroïde, le thymus, les capsules surrénales, le pancréas. L'auteur s'est efforcé de donner brièvement un aperçu de leur constitution anatomique et de résumer les quelques données probables que l'on possède sur le rôle de ces organes.

Enfin, après l'examen des organes photogènes et des organes électriques, le fascicule se termine par une intéressante étude de la structure du système nerveux : les plus récentes recherches, en particulier celles de Ramon y Cajal y sont résumées et exposées avec une heureuse clarté. L. Tollemer.

Annales de l'Institut chirurgical de Bruxelles, t. II, 1895.

Ce volume résume les travaux de la polyclinique pendant l'année 1894. Il comporte une statistique des principaux cas traités à l'Institut, et des opérations chirurgicales qui ont été pratiquées. Quelques observations y sont relatées assez en détail.

Nous nous serions contenté de signaler ce volume aux lecteurs de la *Presse médicale* si nous n'y avions trouvé un article du Dr A. Bastin, relatif à l'enseignement de la chirurgie en Belgique, article renfermant des affirmations qui nous ont plongé dans une stupéfaction profonde.

S'il faut en croire M. Bastin, les médecins sortis des Universités belges pendant ces dernières années ne connaissent rien ou presque rien en gynécologie. Bien plus on ne pratique pas le cathétérisme aseptique dans les cliniques universitaires; on n'y enseigne pas l'orthopédie, etc., etc.

Nous ignorons dans quelle Université M. Bastin a fait ses études. Ce ne doit pas être à Bruxelles, car notre confrère saurait alors qu'il y existe à côté des deux cliniques de chirurgie générale : une clinique spéciale de gynécologie (Dr Rouffac, à l'hôpital Saint-Jean) une clinique spéciale de syphiligraphie, de dermatologie et de maladies des voies urinaires (Hôpital Saint-Pierre) dont le titulaire sera très surpris d'apprendre qu'on ne pratique pas dans son service le cathétérisme aseptique. M. Bastin ne connaît pas non plus les services spéciaux de chirurgie infantile et d'orthopédie, de laryngologie et rhinologie, d'ophtalmologie, d'otologie, etc., organisés par l'Université dans les hôpitaux civils de Bruxelles.

Si nous relevons les assertions de notre confrère, c'est que nous ne voulons pas que l'Université de Bruxelles passe aux yeux de l'étranger pour un antre de réaction scientifique, et nous pensons que M. Bastin avant de visiter les institutions étrangères et de les comparer aux établissements belges, eût pu s'informer un peu plus en détail de l'organisation de ces derniers. Dr Vandervelde.

Mathieu Albert. — *Thérapeutique des maladies de l'intestin*, 2e édition. 1 vol. in-18 de 337 pages, avec figures, relié en peau. Prix : 2 fr. (Octave Doin, éditeur).

Gautier (M.) et Renault (F.). — *Formulaire des spécialités pharmaceutiques*. 1 vol. in-18, de 300 pages, cart. Prix : 3 fr. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs).

Rochard (Jules). — *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*. Tome septième. 1 vol. in-8° de 808 pages, avec 126 figures. Prix : 17 fr. 50 (Battaille et Cie, éditeurs).

CHLORAL BROMURÉ DUBOIS

Sirop prescrit à la dose de 3 à 6 cuillerées, selon l'âge, dans les 24 heures

MALADIES NERVEUSES, INSOMNIES, VERTIGES, ETC..., COQUELUCHE

Paris, 20, Place des Vosges ET TOUTES PHARMACIES.

ELIXIR ALIMENTAIRE DUCRO

Les matières premières qui concourent à la préparation de cet Elixir sont : la viande crue, l'eau-de-vie et les écorces d'oranges amères. Aux malades qui ne peuvent vaincre leur répugnance pour les aliments, aux Phtisiques, aux Anémiques, aux Cancéreux, il réussit constamment.

4 à 8 cuillerées par jour selon les cas. — *Paris, 20, place des Vosges et Pharmacies.*

HAMAMELIS du Doct. LUDLAM

Hémostatique, régulateur du système veineux. GOUTTES CONCENTRÉES, 12 à 14 gouttes par jour.

PARIS, Pharmacie CABANÈS, 34, boulev. Haussmann. — *Envoi d'échantillons sur demande*

GLYCÉROPHOSPHATES

Phosphate vital

de JACQUEMAIRE

Identique à celui de l'organisme. Entièrement assimilable, à base de CHAUX, de SOUDE ou de FER (1° SOLUT. GAZEUSE; 2° GRANULÉ; 3° SOL. INJECTABLE; 4° SIROP;) Indiqué dans : *NEURASTHÉNIE, PHOSPHATURIE, ALBUMINURIE, PHTISIE, ANÉMIE, Maladies des ENFANTS, CONVALESCENCES, etc.*

SEUL EXPÉRIMENTÉ DANS LES HOPITAUX DE PARIS

L. JACQUEMAIRE, Pharmacien de 1re Classe, à VILLEFRANCHE (Rhône) et toutes Pharmacies.

TUBERCULOSES

AFFECTIONS BRONCHO-PULMONAIRES, SCROFULES, RACHITISME

SOLUTION PAUTAUBERGE

AU CHLORHYDRO-PHOSPHATE DE CHAUX CRÉOSOTÉ

Par cuillerée à potage, 10 centigrammes de créosote de hêtre et 50 centigr de sel de chaux.

LA MIEUX TOLÉRÉE des PRÉPARATIONS CRÉOSOTÉES

Anticatarrhale et **Antiseptique**, elle tarit rapidement les sécrétions anormales des bronches et des poumons et cicatrise les lésions tuberculeuses.

Eupeptique et **Reconstituante**, elle relève promptement les fonctions de nutrition et l'état général.

L. PAUTAUBERGE, 22, rue Jules-César, Paris ET PHARMACIES.

MÉDICATION GLYCÉRO-PHOSPHATÉE

VIN GLYCO PHOSPHATE LANGLEBERT

SEUL ÉTAT OU LES PHOSPHATES SOIENT RÉELLEMENT ASSIMILABLES

NEURASTHÉNIE · EPUISEMENT · AFFECTIONS DES OS · SURMENAGE ·

CROISSANCE & DEVELOPPEMENT DES OS. 86, Rue de la Réunion, PARIS

Société Française de Produits Pharmaceutiques

PRODUITS CHIMIQUES PURS — PRODUITS PHARMACEUTIQUES SCRUPULEUSEMENT PRÉPARÉS

ADRIAN & Cie

9 et 11, rue de la Perle — PARIS — *Usine à COURBEVOIE*

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES PRÉPARÉES DANS LES LABORATOIRES

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ADRIAN & Cie.

Anémie, Chlorose, Épuisement

AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL

Hémoglobine Soluble

de V. DESCHIENS

PRINCIPE FERRUGINEUX NATUREL, RÉPAPATEUR DES GLOBULES DU SANG

SIROP — ÉLIXIR — VIN — DRAGÉES

ALIMENTATION des MALADES et des CONVALESCENTS par les

POUDRE de BIFTECK ET *Poudre de Viande Adrian*

les seules bien digérées et supportées longtemps par les malades.

Tuberculose Pulmonaire

PLEURÉSIE D'ORIGINE TUBERCULEUSE

Bronchites aiguës et chroniques

Dilatation des bronches, Bronchorrée.

GAIACOL IODOFORMÉ SÉRAFON

et Gaiacol-Eucalyptol iodoformé Sérafon

EN CAPSULES : pour l'usage interne.

EN SOLUTIONS : pour injections hypodermiques.

AFFECTIONS du CŒUR et de la RESPIRATION

VIN CARDIAQUE DU Dr SAISON

Spartéine, Convallamarine et Iodure de Potassium

DOSES : ADULTES : 2 cuillerées à soupe matin et soir. ENFANTS : 2 cuillerées à café matin et soir.

DYSPEPSIES ATONIQUES

Coliques Hépatiques ET Néphrétiques

QUASSINE ADRIAN

EXCITE l'APPÉTIT et DÉVELOPPE les FORCES.

DRAGÉES : dosées à 25 mgr Quassine amorphe.

GRANULES : dosés à 2 mgr Quassine cristallisée.

VÉSICATOIRE LIQUIDE BIDET

Employé dans les Hôpitaux

PROPRETÉ, EFFET CERTAIN

APPLICATION FACILE

Pas d'Accidents cantharidiens

SULFURINE du Dr LANGLEBERT

pour BAIN SULFUREUX SANS ODEUR

Le bain de SULFURINE possède exactement les propriétés thérapeutiques du bain sulfureux ordinaire dit de *barèges*, avec cet avantage que, sans odeur, il peut être pris CHEZ SOI et dans toutes espèces de baignoires, sans crainte d'altérer métaux et peintures.

MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES et GÉNITO-URINAIRES

Le Terpinol Adrian

a les propriétés de l'essence de térébenthine, dont il dérive, mais il est plus facilement absorbé et surtout très bien toléré.

Se vend en CAPSULES *de 15 centigrammes, à prendre à la dose de 4 à 8 par jour.*

PILULES et ÉLIXIR de TERPINE ADRIAN

BROMURE D'ÉTHYLE ADRIAN

Spécialement préparé pour pratiquer les accouchements sans douleur

SE VEND EN FLACONS DE 30 GRAMMES FERMÉS A LA LAMPE

(Modèle du chloroforme)

COLIQUES HÉPATIQUES

COLIQUES NÉPHRÉTIQUES

COLIQUES UTÉRINES

Capsules Bruel

D'Ether amyl-valérianique

Spécifique des maladies nerveuses en général. Le plus puissant et le plus inoffensif des calmants et antispasmodiques.

Dans les laboratoires pour les essais, comme en ville pour les opérations,

Le CHLOROFORME ADRIAN

Spécialement préparé pour l'anesthésie

est toujours préféré. Pour en garantir la conservation indéfinie, il est enfermé dans des tubes scellés à la lampe.

Le CONVALLARIA MAÏALIS LANGLEBERT

en Sirop et Pilules

offre cet immense avantage sur tous les autres médicaments cardiaques, qu'une élimination rapide permet d'en continuer l'usage sans crainte aucune d'intoxication.